



INFO COVID-19

[#2 Novembre]



LE RETOUR DE L'ATTESTATION



Ce que nous redoutions tous est arrivé ! Devant la recrudescence des français testés positifs à la COVID-19, le gouvernement a décidé de recourir à un nouveau confinement pour enrayer ce qui est appelé communément la deuxième vague.

C'est dans ce nouveau contexte sanitaire que la direction a réuni les organisations syndicales en visioconférence ce lundi 2 novembre 2020.

Nouvelles mesures sanitaires chez SAPN

- ✓ Tous les salariés qui le peuvent doivent **obligatoirement** télétravailler 5 jours sur 5. La direction des Essarts est fermée (sauf les services généraux).
- ✓ Il n'est pas prévu de recourir à l'activité partielle (chômage partiel), au moins pour le moment. Le nouveau décret sur l'activité partielle est en attente. Voir les précisions (1) ⚠
- ✓ A l'exploitation (Viabilité-Dem) rien ne change, les consignes sanitaires restent les mêmes. (Port du masque, gestes barrière, etc...).
- ✓ Il n'y a pas de nouveaux horaires ! Ceux mis en place pour la crise sanitaire perdurent.
- ✓ Pour les Ouvriers Autoroutiers qui prendront une douche, il faudra désormais désinfecter les locaux après coup ou prendre sa douche chez soi.

NOUVEAU !

- ✓ Les pauses déjeuner et café devront se faire à 2 personnes maximum. Le nombre de lieux pour se restaurer va être multiplié en utilisant des salles de réunion, des bureaux vides, etc... Ces lieux seront équipés de micro-ondes.
- ✓ Les déplacements inter-sites sont interdits jusqu'à nouvel ordre (**sauf pour des salariés qui vont effectuer un poste sur un autre site que le leur, par exemple entre Beuzeville et Bourneville ou encore pour les salariés qui font des fonctions à la cellule de Buchelay ou ailleurs, dans ce cas, il faut prendre le secteur en considération**).
- ✓ Les « vis ma vie » sont suspendus. Les formations également, sauf celles nécessaires à l'exécution des missions.
- ✓ Les déplacements professionnels ne peuvent se faire qu'avec l'attestation fournie par le manager que vous êtes susceptibles de présenter aux forces de l'ordre. Cette attestation suffit, il n'est pas nécessaire de télécharger l'attestation du gouvernement. Même si vous effectuez un poste sur un autre site que le vôtre et dans un département différent, cette seule attestation fait foi.
- ✓ (1) Au vu de la baisse du trafic, les effectifs sont revus à la baisse au péage et au PCE dès le 3 novembre. Les « doublons » resteront chez eux en ce qui concerne les péages. Au PCE, les postes à la journée vont être supprimés. Les salariés qui resteront chez eux seront en dispense d'activité payés à 100% (**la CFDT reviendra vers vous ultérieurement pour plus de détails sur les modalités**). **La CFDT a d'ores et déjà demandé que des fichiers soient tenus par site afin qu'il y ait équité entre les salariés concernant le nombre de jours de dispense d'activité. La direction n'y est pas favorable.**
- ✓ La direction ne prévoit pas pour l'instant d'imposer la prise de jours de congés. Cependant, pour ceux qui ont déjà posé des congés (avant confinement), il n'est pas possible de les annuler.
- ✓ Toutes les réunions (réunions de chantier, négociations, réunions CSE, etc...) rebasculent en visioconférences.

Porter un masque en permanence est contraignant et désagréable, c'est indéniable !

Mais il y aura des jours meilleurs, nous viendrons à bout de ce virus...

En attendant, respectons toutes les mesures sanitaires ! Essayons de ne pas tomber dans le défaitisme et la morosité.

Quoiqu'il en soit, la CFDT traversera cette période avec vous, n'hésitez pas à la contacter !

La distanciation physique n'empêchera pas la CFDT d'être proche de vous !

Rejoignez-nous sur le site CFDT : <https://cfdt-groupesane.fr>

